

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOT-BALL
LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF

BULLETIN OFFICIEL

N° 04

SAISON 2017/2018

15/10/2017

LIGUE DE WILAYA DE FOOT-BALL CHLEF
CIA DES FONCTIONNAIRES

TEL – FAX : 027.77.39.83
Site Web : fwichlef.com

DESTINATAIRE

Monsieur :

.....

Bulletins Officiels Reçus

*** BO N° 05**

LRF Blida

« Remerciements »

COURRIER ARRIVEE:

FAF : a/s dérogation «Noté».

LRF Blida : a/s réunion de travail caw «Noté».

COURRIER DEPART:

Radio Chlef

* **FAX** : a/s Calendrier de la division honneur du Championnat de Wilaya de Football de Chlef -SENIORS-

* **FAX** : a/s Désignation de la 01^{ère} journée du Championnat de Wilaya de Football de Chlef -SENIORS-

Article 20 : Informations publiées sur les sites internet de la ligue et/ou de la FAF

Les clubs sont tenus de s'informer des décisions prises par la ligue et/ou la FAF. Celles-ci, sont réputées avoir été portées à la connaissance des clubs, dès leur publication dans les bulletins officiels et sur les sites Internet de la ligue et/ou de la FAF.

Article 21 : Médecin, ambulance et défibrillateur

Le club qui reçoit doit obligatoirement assurer la présence d'un médecin et d'une ambulance durant toute la rencontre, (éventuellement un défibrillateur)

Si l'absence du médecin ou de l'ambulance est constatée par l'arbitre, celui-ci annule la rencontre et le club est sanctionné par :

PHASE ALLER :

1^{ère} infraction

- Match perdu par pénalité; ○Une amende de :
- Soixante-dix mille (70 000. DA) dinars pour la division nationale amateur.
- Vingt Cinq mille (25.000DDA) dinars pour la division inter-régions.
- Quinze mille (15.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2.
- Cinq mille (5.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

2^{ème} infraction

- Match perdu par pénalité;
- Défalcation d'un (01) point ; ○Une amende de :
- Soixante-dix mille (70 000. DA) dinars pour le club de la division nationale amateur.
- Vingt Cinq mille (25.000DDA) dinars pour le club de la division inter-régions.
- Quinze mille (15.000 DA) dinars pour les clubs des divisions régionales 1 et 2.
- Cinq mille (5.000 DA) dinars pour les clubs des divisions honneur et pré-honneur.

PHASE RETOUR :

1^{ère} infraction

- Match perdu par pénalité;
- Défalcation de deux (02) points; ○Une amende de :
 - Cent mille (100 000. DA) dinars pour la division nationale amateur.
 - Cinquante mille (50.000DDA) dinars pour la division inter-régions.
 - Trente mille (30.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2.
 - Dix mille (10.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

2^{ème} infraction et plus

- Match perdu par pénalité;
- Défalcation de trois (03) points ; ○Une amende de :
 - Cent mille (100 000. DA) dinars pour la division nationale amateur.
 - Cinquante mille (50.000DDA) dinars la division inter-régions.
 - Trente mille (30.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2.
 - Dix mille (10.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.